

BANQUE CENTRALE des COMORES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOTURE

LE 31 DECEMBRE 2014

BANQUE CENTRALE des COMORES

TABLE DES MATIERES - 31 DECEMBRE 2014

	Pages
Rapport des commissaires aux comptes	1 - 1(a)
Bilan	2
Compte de résultat	3
Etat de variation des fonds propres	4
Etat des flux de trésorerie	5
Notes explicatives sur les états financiers	6 - 22

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Ce rapport est destiné aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 22 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilités du Conseil d'Administration

D'après les statuts de la Banque, il est de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel Comptable de la Banque. Le Conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut: la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs; la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("International Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS


Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers figurant aux pages 2 à 22 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2014, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.

Port Louis,
Mauritius.

03 juin 2015



BDO & CO

Experts Comptables



Ameenah Ramdin, FCCA, ACA
Licensed by FRC

BANQUE CENTRALE des COMORES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

	<u>Notes</u>	<u>2014</u> FC Millions	<u>2013</u> FC Millions
ACTIFS			
Avoirs en or	5	309	272
Avoirs en devises	6	62,000	53,584
Relations avec le FMI	7	11,958	12,843
Créances sur le Trésor	8	15,293	14,980
Autres créances	9	638	629
Comptes de régularisation et divers	10	307	470
		<u>90,505</u>	<u>82,778</u>
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations corporelles	11	2,884	2,608
Immobilisations incorporelles	12	22	13
Titres de participations	13	-	50
		<u>2,906</u>	<u>2,671</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>93,411</u></u>	<u><u>85,449</u></u>
PASSIFS			
Billets et pièces en circulation	14	27,217	23,912
Engagements en devises	15	108	175
Relations avec le FMI	7	17,414	16,305
Comptes des banques résidentes	16	25,826	21,231
Comptes du Trésor	17	6,548	9,533
Comptes des entreprises publiques	18	874	168
Autres dépôts	19	23	37
Comptes de régularisation et divers	20	1,190	580
Capitaux propres	21	13,696	13,183
Résultat de l'exercice	22	515	325
TOTAL DES PASSIFS		<u><u>93,411</u></u>	<u><u>85,449</u></u>

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font parties intégrante de ces états financiers.
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2014

	<u>Notes</u>	<u>2014</u> FC Millions	<u>2013</u> FC Millions
PRODUITS			
Produits net d'intérêts	23	1,290	1,422
Résultat net des opérations avec la clientèle	24	<u>329</u>	<u>345</u>
Produits net bancaire		<u>1,619</u>	<u>1,767</u>
CHARGES			
Charges de personnel	25	590	576
Charges de matériel d'émission	26	278	343
Dotations aux amortissements et provisions	27	438	384
Autres charges	28	<u>280</u>	<u>273</u>
		<u>1,586</u>	<u>1,576</u>
Autres produits d'exploitation	29	22	17
Reprises des provisions	30	<u>116</u>	<u>116</u>
		<u>138</u>	<u>133</u>
Résultat de l'exploitation		171	324
Résultats exceptionnels	31	<u>344</u>	<u>1</u>
Résultat de l'exercice	22	<u>515</u>	<u>325</u>

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font parties intégrante de ces états financiers.

Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

BANQUE CENTRALE des COMORES

ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014

	Capital		Ecart de réévaluation		Fonds de dotation		Réserve légale		Réserve pour investissement		Réserve spéciale de réévaluation		Réserve pour garantie de change		Subventions d'investissement		Provisions		Total	
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions
Solde au 1er janvier 2014	3,000		380		341		1,994		602		4,962		1,457		243		204		13,183	
Affectation	-		-		-		163		-		197		-		27		142		529	
Utilisation	-		-		-		-		-		-		-		(16)		-		(16)	
Solde au 31 décembre 2014	3,000		380		341		2,157		602		5,159		1,457		254		346		13,696	
Solde au 1er janvier 2013	3,000		380		341		1,855		602		5,239		1,457		259		126		13,259	
Affectation	-		-		-		139		-		(277)		-		-		78		(60)	
Utilisation	-		-		-		-		-		-		-		(16)		-		(16)	
Solde au 31 décembre 2013	3,000		380		341		1,994		602		4,962		1,457		243		204		13,183	

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font parties intégrante de ces états financiers.
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2014

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	515	325
Amortissements et provisions		
-immobilisations corporelles	458	519
-immobilisations incorporelles	6	3
-immobilisations mises aux rebuts	3	-
-subventions d'investissement	(16)	(16)
-provision pour échéances douteuses	-	3
-provision pour évacuation sanitaire	-	(3)
-provision pour congés payés	13	-
-gain sur vente d'investissement	(169)	-
-dividendes perçus sur titres de participation	(11)	-
-gain sur vente de DTS	(87)	-
-provision pour frais d'émissions	129	81
Flux provenant du compte des résultats	841	912
Variation des disponibles, réalisables et exigibles		
-relations avec le FMI	1,735	(2)
-créances sur le trésor	193	(2,171)
-autres créances	(9)	(50)
-régularisation et divers - actif	163	(160)
-billets et pièces en circulation	3,305	(544)
-engagements en devises	(67)	26
-banques résidentes	4,595	(7,395)
-comptes du trésor	(2,985)	(1,902)
-comptes des entreprises publiques	706	(47)
-autres dépôts	(14)	1
-régularisation et divers - passif	610	(28)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	9,073	(11,360)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition des immobilisations corporelles	(724)	(432)
Cession des immobilisations	2	-
Acquisition des immobilisations incorporelles	(3)	(9)
Vente de titres de participation	219	-
Dividendes perçus sur titres de participation	11	-
Prêt avancé	(1,000)	-
Remboursement du prêt	1,000	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(495)	(441)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Dividendes	(162)	(140)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(162)	(140)
Variation nette de flux de trésorerie et équivalents des trésorerie	8,416	(11,941)
Différences des changes	37	(122)
Trésorerie et équivalents des trésorerie en début de période	53,856	65,919
Trésorerie et équivalents des trésorerie en fin de période	62,309	53,856
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DES TRESORERIE AUX 31 DECEMBRE		
Avoirs en or	309	272
Avoirs en devises	62,000	53,584
Total	62,309	53,856

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font parties intégrante de ces états financiers.
Rapport des commissaires aux comptes aux pages I et I(a).

1. PROFILE DE LA BANQUE

La Banque Centrale des Comores ("la Banque") est un établissement public comorien régi par ses statuts et par la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et l'Union des Comores. Son siège est établi à Moroni, Place de France, Grande Comores. Elle a des agences situées à Mutsamudu (Anjouan) et Fomboni (Mohéli).

La Banque a pour mission de:

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union des Comores;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de l'Union des Comores;
- conduire la politique de change de l'Union des Comores;
- détenir et gérer les avoirs en or et les réserves officielles de change de l'Union des Comores; et
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables adoptés par la Banque sont les suivants:

(a) Principe de base

Les états financiers de la Banque Centrale des Comores sont établis suivant le manuel de procédures comptables propre à cette banque, tous définis dans un 'Référentiel Comptable'. En l'absence de dispositions particulières comptable, la Banque a défini ce référentiel applicable en se fondant sur les principes comptables généraux. Ces principes doivent servir de guide pour le choix des méthodes de comptabilisation des opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une réglementation spécifique. Toute opération réalisée par la Banque et pour laquelle aucune règle d'enregistrement précise n'a été établie doit être portée à la connaissance de la Direction de la comptabilité qui définit les modes d'enregistrement retenus en fonction des principes exposés ci-après.

Ces états financiers sont préparés sur la base du coût historique sauf que certains actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont libellés en franc comorien (FC), dont la parité fixée par rapport à l'Euro est de: Euro 1 = FC 491,96775.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables de la Banque requiert l'utilisation d'estimations. L'utilisation de ces estimations requiert aussi à la Direction d'exercer ses jugements dans l'application des principes et méthodes comptables de la Banque. Les hypothèses affectant les montants reportés dans les états financiers et les notes afférentes sont élaborées dans la Note 4.

(b) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont reconnus dans l'état de la situation financière de la Banque lorsque ces derniers sont partie prenante aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les normes comptables adoptés par la Banque par rapport aux instruments financiers sont comme suit:

(i) *Avoirs en or*

Les avoirs en or détenus par la Banque sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours évalué le 31 décembre et publié par la Banque Centrale Européenne. Les plus ou moins-values latentes sont comptabilisés au compte de réserve spéciale de réévaluation quelque soit sa nature, gain ou perte de change.

(ii) *Avoirs en devises*

Les avoirs en devises consistent les soldes des:

- différentes caisses existants au siège et dans les agences;
- des avoirs extérieurs auprès du Trésor Français qui sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euro à la date de réalisation; et
- autres avoirs extérieurs sous forme de compte courant.

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(iii) Relations avec le FMI

Les comptes FMI sont libellés dans la monnaie du fonds, Droits de Tirages Spéciaux (DTS). Les opérations sont enregistrées en francs comoriens sur la base du cours de Trésorerie DTS/FC, communiqué par le fonds. La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et ses souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI). Les tirages effectués par l'Etat auprès du fonds se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque sur l'Etat en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte du Trésor et, d'autre part, des dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, l'Etat rembourse la contrevaletur des échéances en DTS. La réévaluation annuelle des comptes FMI à l'actif et au passif se fait sur la base du cours communiqué par le FMI du dernier jour de l'année. Le résultat net dégagé est ensuite comptabilisé dans la réserve spéciale de réévaluation.

(iv) Créances sur les banques

Elles traduisent le montant des concours accordés par la Banque au système bancaire de la place sur la base d'un taux fixé par la Banque. Ces concours sont des avances en compte courant.

(v) Créances sur le Trésor

Elles sont composées des:

- concours ordinaires sur les découverts statutaires. Ces découverts sont inscrits au bilan à leur valeur nominale;
- des prêts, en contre-valeur en francs comoriens des DTS qu'elle reçoit du FMI et l'accorde à l'Etat; et
- les allocations DTS attribuées par le FMI et utilisées entièrement par l'Etat.

(vi) Autres créances et dépôts

Elles s'agissent des créances sur le personnel et dépôts du personnel de la Banque.

(vii) Comptes de régularisation et divers - actif et passif

Les fournisseurs et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale.

(viii) Engagements en devises

Les engagements en devises s'agissent des comptes ouverts par les institutions financières internationales à la Banque.

(ix) Comptes des banques résidentes

Ils comprennent les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque par des établissements de crédit et des réseaux IFD.

(x) Comptes du Trésor

Il s'agit des comptes ouverts à la Banque au nom du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes. Aucun intérêt n'est versé sur ces comptes.

(xi) Comptes des entreprises publiques

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés de l'Etat.

(xii) Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés à hauteur des montants reçus, net de coût direct d'émission.

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(xiii) *Billets et pièces en circulation*

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Ce poste enregistre le résultat de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses en franc comorien de la Banque.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire. Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et de tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les taux annuels d'amortissement appliqués sont les suivants:

Immobilisations corporelles:	Années
Bâtiments	20
Agences et aménagements	10
Matériels d'émission	5 - 10
Mobiliers	5
Matériels de transport	5
Matériels informatiques	3
Autres immobilisations corporelles	5

Les terrains ne sont pas amortis.

La durée de vie des immobilisations est revue et ajustée, si nécessaire, à la fin de chaque année financière.

Lorsque la valeur nette d'un bien est supérieure à sa valeur de réalisation, la valeur nette est ramenée à la valeur de réalisation.

Les gains et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à la valeur nette. Les résultats de cession sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

(d) Immobilisations incorporelles*Logiciels et applications informatiques*

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts encourus par la Banque pour l'acquisition des logiciels informatiques. Ces coûts ont été immobilisés dans les états financiers et sont amortis sur une période de 3 ans.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est réduite à sa valeur recouvrable.

(e) Reprises des provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la provision, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "reprises des provisions sur créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(f) Comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers sont libellés en franc comorien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque.

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les gains et pertes réalisés lors du règlement de ces opérations ainsi que les pertes et gains latents constatés lors de la conversion des créances, dettes, les avoirs ainsi que les engagements envers les institutions financières étrangères, et disponibilités libellées en devises sont enregistrées au compte de résultat. Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont converties sur la base du dernier cours de change de l'exercice à moins que ces opérations ne soient couvertes par contrat de change à terme, auquel cas c'est le cours spécifié par le contrat qui est utilisé.

(g) Perte de valeur

A la date de clôture de chaque exercice, la Banque vérifie la valeur comptable de ses actifs pour déterminer s'il y a une indication que la valeur de ces actifs a diminué. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée dans le but de déterminer l'ampleur de la perte éventuelle qui est pris en charge. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, la Banque estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

(h) Enregistrement des produits et des charges

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués principalement des intérêts sur produit des opérations avec le Trésor Français et intérêts perçus sur le compte spécial et les autres placements et dépôts.

Les produits des opérations diverses avec la clientèle sont enregistrés au débit des comptes des clients. Ces produits comprennent également les récupérations de frais sur la clientèle pour les prestations courantes ainsi que des frais sur des engagements par signatures. Les produits des opérations diverses sont enregistrés à la date de la réalisation de leur prestation.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées selon le principe de la séparation des exercices.

(i) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand la Banque a une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable qu'il résultera en une sortie d'avantages économiques qui peuvent être raisonnablement estimés.

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

3.1 Facteurs des risques financiers

Les activités de la Banque l'exposent aux risques financiers suivants:

- risque de crédit;
- risque de fluctuation de cours de change;
- risque de fluctuation du prix de l'or;
- risque de liquidité; et
- risque de fluctuations de taux d'intérêt.

3.1.1 Risque de crédit

La Banque est exposée au risque de crédit comme suit:

	Créances sur le Trésor	Autres créances et comptes de régularisation et divers	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions
Encours sains	15,293	945	16,238
Encours douteux(personnel licencié de la Banque)	-	78	78
Total	15,293	1,023	16,316
Provision pour créances douteuses	-	(78)	(78)
Balance nette	15,293	945	16,238

3.1.2 Risque de fluctuation de cours de change

Les opérations de la Banque sont réalisées en franc comorien et en Euro. Puisque la parité entre le franc comorien et l'Euro est fixé a 491.96775 francs comorien pour un Euro, la Banque n'est pas exposée au risque de fluctuation de cours de change. Mais la Banque est exposée au risque de fluctuation de cours de change des ses actifs et passifs qui sont en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et Dollars Américain (USD).

Les profils de change des actifs et passifs financiers de la Banque sont:

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
<i>Actifs financiers</i>		
Franc comorien	8,594	8,905
Euro	61,840	51,733
Dollar Américain (USD)	160	1,851
Droits de Tirages Spéciaux (DTS)	19,911	20,289
	90,505	82,778
<i>Passifs financiers</i>		
Franc comorien	61,786	55,636
Droits de Tirages Spéciaux (DTS)	17,414	16,305
	79,200	71,941

Si le DTS avait été apprécié/(déprécié) par rapport à l' Euro par 5%, l'impact sur la réserve spéciale de réévaluation serait de +/- FC 125 Millions (2013: +/- FC 199 Millions).

Si le USD avait été apprécié/(déprécié) par rapport à l' Euro par 5%, l'impact sur le résultat serait de +/- FC 8 Millions (2013: +/- FC 93 Millions).

3.1.3 Risque de fluctuation du prix de l'or

La Banque est aussi exposée au risque de fluctuation du prix de l'or. Si le prix de l'or avait augmenté/(diminué) par 1%, impact sur la réserve spéciale de réévaluation serait de +/- FC 3,09 millions (2013: +/- FC 2,7 Millions).

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

3.1 Facteurs des risques financiers (suite)

3.1.4 Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidité et une capacité à lever des fonds. La Banque tend à maintenir une certaine flexibilité à lever des fonds de la FMI ou en utilisant ses avoirs en DTS auprès de la FMI. La Banque a aussi signé la convention de coopération monétaire qui accorde une convertibilité illimitée de la monnaie qu'elle émet.

Le tableau suivant présente un analyse des flux futurs actifs et les passifs financiers:

<u>2014</u>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions	FC Millions
<i>Actifs financiers:</i>				
- Avoirs en or	309	-	-	309
- Avoirs en devises	62,000	-	-	62,000
- Relations avec le FMI	6,733	-	5,225	11,958
- Créances sur le Trésor	6,499	778	8,016	15,293
- Autres créances	65	138	435	638
- Comptes de régularisation et divers	103	86	118	307
	<u>75,709</u>	<u>1,002</u>	<u>13,794</u>	<u>90,505</u>
<i>Passifs financiers:</i>				
- Billets et pièces en circulation	27,217	-	-	27,217
- Engagements en devise	108	-	-	108
- Relations avec le FMI	354	-	17,060	17,414
- Comptes des banques résidentes	25,826	-	-	25,826
- Comptes du Trésor	6,548	-	-	6,548
- Comptes des entreprises publiques	874	-	-	874
- Autres dépôts	23	-	-	23
- Comptes de régularisation et divers	1,190	-	-	1,190
	<u>62,140</u>	<u>-</u>	<u>17,060</u>	<u>79,200</u>
Ecart	<u>13,569</u>	<u>1,002</u>	<u>(3,266)</u>	<u>11,305</u>
<u>2013</u>				
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions	FC Millions
<i>Actifs financiers:</i>				
- Avoirs en or	272	-	-	272
- Avoirs en devises	53,584	-	-	53,584
- Relations avec le FMI	7,951	-	4,892	12,843
- Créances sur le Trésor	6,432	778	7,770	14,980
- Autres créances	70	179	380	629
- Comptes de régularisation et divers	226	94	150	470
	<u>68,535</u>	<u>1,051</u>	<u>13,192</u>	<u>82,778</u>
<i>Passifs financiers:</i>				
- Billets et pièces en circulation	23,912	-	-	23,912
- Engagements en devise	175	-	-	175
- Relations avec le FMI	353	-	15,952	16,305
- Comptes des banques résidentes	21,231	-	-	21,231
- Comptes du Trésor	9,533	-	-	9,533
- Comptes des entreprises publiques	168	-	-	168
- Autres dépôts	37	-	-	37
- Comptes de régularisation et divers	580	-	-	580
	<u>55,989</u>	<u>-</u>	<u>15,952</u>	<u>71,941</u>
Ecart	<u>12,546</u>	<u>1,051</u>	<u>(2,760)</u>	<u>10,837</u>

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

3.1.5 Flux de trésorerie et risque de fluctuation de taux d'intérêt au valeur juste

La Banque est aussi exposée au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur certains de ses actifs et passifs financiers. Les principaux postes financiers qui peuvent avoir un impact sur le résultat de la Banque sont décrits ci-dessous:

- Les dépôts auprès du Trésor Français

Le taux de placement des dépôts de la BCC auprès du Trésor Français dépend du taux de la facilité de prêt marginale de la BCE, avec un taux minima de 2,5% l'an. En 2014 et en 2013, la moyenne annuelle du taux du prêt marginal était en dessous de ce taux minima, qui a donc été appliqué.

- Avances statutaire à l'Etat

L'avance statutaire est rémunérée mensuellement au taux EONIA (Banque de France) + 1,5%. Au 31 décembre 2014, si le taux de EONIA avait varié de +/- 50 points de base, le résultat de l'année aurait été +/- FC 28,7 millions (2013: +/- FC 25,8 millions).

- Autres actifs et passifs financiers

La variation sur les taux d'intérêt des autres actifs et passifs financiers n'ont pas un effet matériel sur le résultat de la Banque.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers conduit notamment les Administrateurs de la Banque à retenir des hypothèses en fonction de ses meilleures estimations qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes, les montants qui figureront dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions pour créances douteuses et les provisions pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

5. AVOIRS EN OR	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Au 01 janvier	272	394
Gain/(perte) sur réévaluation	37	(122)
Au 31 décembre	309	272

6. AVOIRS EN DEVISES	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Caisse		
En Euro	4,617	3,743
En Dollar Américain (USD)	118	1,795
	4,735	5,538
Banque		
Banque de France (Euro)	1	1
Federal Reserve Bank (USD)	42	56
Trésor Français (Euro) - Note 6.1	56,213	47,165
Intérêts courus (Euro) - Note 6.1	1,009	824
	57,265	48,046
	62,000	53,584

6.1 Les intérêts courus concernent les intérêts à recevoir sur les dépôts auprès du Trésor Français. Le taux de placement des dépôts de la Banque auprès du Trésor Français est garanti à un taux minima de 2,5% l'an. En 2014 et en 2013, la moyenne annuelle du taux appliqué pour la rémunération de ces dépôts était en dessous de ce taux minima, le taux garanti de 2,5% ayant été appliqué

7. RELATIONS AVEC LE FMI	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Actifs		
Avoirs en DTS	6,733	7,951
Quotes-parts	5,225	4,892
	11,958	12,843
Passifs		
Allocations DTS (Note 7.1)	4,992	4,674
Emprunts FMI (Note 7.2)	7,532	7,052
Comptes du FMI (Note 7.3)	4,890	4,579
	17,414	16,305

7.1 Allocations DTS

Il s'agit des DTS alloués par le FMI à l'Etat comorien. Ils sont composés des allocations DTS entièrement utilisées par l'Etat et des allocations spéciales et générales non encore utilisées et dont la contrepartie est inscrite dans les avoirs en DTS.

	2014		2013	
	DTS	FC Millions	DTS	FC Millions
DTS alloués	8,503,183	4,992	8,503,183	4,674
DTS utilisés par l'Etat (note 8)	(716,400)	(421)	(716,400)	(394)
DTS non-utilisés par l'Etat	7,786,783	4,571	7,786,783	4,280

7.2 Emprunt FMI

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Emprunt FMI FRPC	7,532	7,052

7. RELATIONS AVEC LE FMI (SUITE)

7.2 Emprunt FMI (suite)

Conformément à l'article 7 de la convention passée le 1er janvier 1984 entre la Banque et l'Etat Comorien, la Banque est chargée de réaliser les tirages en DTS auprès du FMI destinés à financer l'Etat Comorien dans le cadre de la politique d'intervention du FMI. L'emprunts FMI comprennent:

- la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) pour un montant de DTS 12 829 679 (FC 7 532 Millions) (2013: 12 829 679 DTS/ FC 7 052 Millions).

7.3 Comptes du FMI

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
FMI compte n°1	372	349
FMI compte n°2	5	4
Bons du Trésor émis par le Trésor Comorien en faveur du FMI	4,513	4,226
	<u>4,890</u>	<u>4,579</u>

Tous les postes mentionnés ci-dessus sont réévalués sur la base du cours du DTS communiqué par le FMI au 31 décembre de chaque année.

8. CREANCES SUR LE TRESOR

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Avance à l'Etat (note 8.1)	6,880	7,065
Prêt FMI (Note 7.2)	7,532	7,052
Allocations DTS utilisées (note 7.1)	421	394
Prêts portage des actions BDC (note 8.2)	460	469
	<u>15,293</u>	<u>14,980</u>

8.1 Avance à l'Etat

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Avance statutaire (note 8.1.1)	5,742	5,742
Prêt consenti à l'Etat (note 8.1.2)	1,036	1,230
Créances rattachées	102	93
	<u>6,880</u>	<u>7,065</u>

8.1.1 La Banque peut consentir à l'Etat des découverts en compte courant dont la durée ne peut excéder 12 mois consécutifs et dont le montant total ne doit pas dépasser 20% de la moyenne annuelle des recettes ordinaires de l'Etat effectivement recouvrées au cours des trois exercices budgétaires précédents. L'avance statutaire est rémunérée mensuellement au taux EONIA+1,5%. Ces découverts sont inscrits à leur valeur nominale.

8.1.2 La BCC a signé en date du 29 janvier 2010 avec l'Etat Comorien une convention de prêt d'un montant de FC 1 360 Millions d'une durée de dix ans dont trois ans de différé en capital avec un taux d'intérêt fixé à 3%.

8. CREANCES SUR LE TRESOR (SUITE)

8.2 <u>Prêts portage des actions BDC</u>	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Prêts portage des actions BDC	457	458
Créances rattachées	3	11
	<u>460</u>	<u>469</u>

Ce poste représente l'assurance du portage de 30% du capital de la BDC soit 900 actions détenues et mises en vente par l'Etat Comorien d'une valeur nominale chacune de FC 100 000. Le portage des actions est rémunéré au taux d'intérêt de 2,5%. La valeur de chaque action a été revalorisée à FC 508 366,68 suite à une mission du Cabinet FTTHM Conseil en collaboration avec PriceWaterhouseCoopers. Ce prêt a été accordé en décembre 2010 et la durée de ce portage était fixée à deux ans renouvelable une fois pour une période de 6 mois. L'article 5 du convention portage stipule que 'si les actions par l'Etat ne trouvent pas preneur au terme de deux ans et six mois, l'Etat s'engage à reprendre les actions objet de la présente convention de portage et à rembourser à la Banque le montant du portage en capital tel que défini à l'article 1 de la présente convention plus tous les intérêts courus et non encore versés. Pour cela, il autorise d'ores et déjà et irrévocablement la BCC à débiter les comptes ouverts dans ses livres au nom de l'Etat.'

9. AUTRES CREANCES

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Créances sur le personnel	493	467
Retrait complémentaire - avance aux personnel	145	162
	<u>638</u>	<u>629</u>

Les créances sur le personnel sont remboursables par prélèvement sur les salaires des employés. La valeur comptable des autres créances s'approche à leur juste valeur et sont libellés en franc comorien.

10. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - ACTIFS

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Liaison chèques Mutsamudu	34	16
Compensation (CPO)	-	174
Retrait complémentaire - charges constatées d'avance pour la Banque	224	244
Stock de chéquiers	11	11
Autres débiteurs divers	38	25
	<u>307</u>	<u>470</u>

Les créanciers et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale et sont libellés en franc comorien.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments		Agences et aménagements		Matériel d'émission		Mobilier		Matériel de transport		Matériel informatique		Autres immobilisations corporelles		Immobilisation en cours		Total		
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	
<u>Coût d'acquisition/réévaluation</u>																			
Au 1er janvier 2014	1,451	1,005	3,047	408	227	267	132	97	6,634										
Acquisitions	-	2	584	-	-	15	2	136	739										
Transfer	-	59	-	13	3	21	13	(109)	-										
Cession	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)										
Mise au rebut	-	-	-	-	(24)	-	-	-	(24)										
Au 31 décembre 2014	1,451	1,066	3,631	421	206	303	147	122	7,347										

Amortissement

Au 1er janvier 2014	243	691	2,289	287	176	220	120	-	4,026										
Dotation de l'exercice	50	78	253	35	15	22	5	-	458										
Mise au rebut	-	-	-	-	(21)	-	-	-	(21)										
Au 31 décembre 2014	293	769	2,542	322	170	242	125	-	4,463										

Valeur nette

Au 31 décembre 2014	1,158	297	1,089	99	36	61	22	122	2,884										
----------------------------	--------------	------------	--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments		Agences et aménagements		Matériel d'émission		Mobiliers		Matériel de transport		Matériel informatique		Autres immobilisations corporelles		Autres immobilisations en cours		Total		
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	
<u>Coût d'acquisition/réévaluation</u>																			
Au 1er janvier 2013	1,341		993		2,884		382		189		235		131		47				6,202
Acquisitions	110		6		163		3		38		13		1		98				432
Transfer	-		6		-		23		-		19		-		(48)				-
Au 31 décembre 2013	1,451		1,005		3,047		408		227		267		132		97				6,634
<u>Amortissement</u>																			
Au 1er janvier 2013	193		617		1,972		254		159		201		111		-				3,507
Dotation de l'exercice	50		74		317		33		17		19		9		-				519
Au 31 décembre 2013	243		691		2,289		287		176		220		120		-				4,026
<u>Valeur nette</u>																			
Au 31 décembre 2013	1,208		314		758		121		51		47		12		97				2,608

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels et applications informatiques	Immobilisation en cours	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions
Coût d'acquisition			
Au 1er janvier 2013	107	2	109
Acquisitions	-	9	9
Au 31 décembre 2013	107	11	118
Acquisitions	12	3	15
Transfer	11	(11)	-
Au 31 décembre 2014	130	3	133
Amortissement			
Au 1er janvier 2013	102	-	102
Dotation de l'exercice	3	-	3
Au 31 décembre 2013	105	-	105
Dotation de l'exercice	6	-	6
Au 31 décembre 2014	111	-	111
Valeur nette			
Au 31 décembre 2014	19	3	22
Au 31 décembre 2013	2	11	13

13. TITRES DE PARTICIPATIONS

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Titres de participations	-	50

La BCC qui détenait 500 actions (équivalent à 16,67% du capital) de la Banque de Développement des Comores, a vendu ses actions pour la somme de FC 219,298,413 millions durant l'exercice 2014.

14. BILLETS ET PIÈCES EN CIRCULATION

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Billets et pièces en circulation		
Billets	38,365	34,041
Pièces	956	708
	39,321	34,749
Encaisses en monnaie nationale		
Caisse Moroni	(6,749)	(4,830)
Caisse Anjouan	(4,689)	(5,419)
Caisse Fomboni	(666)	(588)
	(12,104)	(10,837)
	27,217	23,912

15. ENGAGEMENTS EN DEVISES	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
BIRD compte A	32	32
AID compte	64	64
AFD Moroni	9	5
AFD Paris	2	73
OPEC Fund	1	1
	108	175

16. COMPTES DES BANQUES RESIDENTES	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Comptes des banques résidentes	25,826	21,231

Ce poste comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque par des établissements de crédit et des IFD. Ils sont tous assujettis à constitution de réserves obligatoires auprès de la Banque. Le taux des réserves obligatoires était de 15% en 2014 (2013: 20%).

17. COMPTES DU TRESOR	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Comptes du Trésor	6,548	9,533

Il s'agit des comptes ouverts à la Banque au nom du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes et ne perçoivent pas d'intérêts.

18. COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIQUES	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Comptes des entreprises publiques	874	168

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés de l'Etat. Ils sont tenus sans frais ni commissions et ne perçoivent pas d'intérêts.

19. AUTRES DEPOTS

Ce poste regroupe les comptes ouverts au nom du personnel de la Banque.

20. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - PASSIFS	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Transferts émis d'ordre clientèle	378	55
Compensation	285	-
Transferts émis d'ordre Trésor	154	6
Cheque à régler aux clients	115	10
Transferts reçus pour la clientèle	81	347
Liaison caisse Mohéli	80	-
Fournisseurs d'exploitation	16	26
Autres fournisseurs divers	81	136
	1,190	580

La valeur comptable des charges à payer et autres dettes à court terme s'approche à leur juste valeur et sont libellés en franc comorien.

21. CAPITAUX PROPRES

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Capital	3,000	3,000
Ecarts de réévaluation	380	380
Fonds de dotation	341	341
Réserve légale	2,157	1,994
Réserve pour investissement	602	602
Réserve spéciale de réévaluation	5,159	4,962
Réserve pour garantie de change	1,457	1,457
Subventions d'investissement	254	243
Provisions	346	204
	<u>13,696</u>	<u>13,183</u>

(i) Ecarts de réévaluation

Ecarts de réévaluation représentent l'écart qui s'est dégagé de la réévaluation des terrains et immeubles en 2008.

(ii) Fonds de dotation

Le solde du fonds de dotation représente l'évaluation des terrains reçus en don de l'État.

(iii) Réserve légale

Réserve statutaire constituée par 50% du résultat net de l'exercice précédente.

(iv) Réserve pour investissement

Réserve que la Banque a constituée préalablement pour faire face à des investissements.

(v) Réserve spéciale de réévaluation

Cette réserve enregistre les mouvements issues de la réévaluation de DTS et de l'or à la clôture de l'exercice.

(vi) Réserve pour garantie de change

Cette réserve est définie à l'article n°47-2 du statut de la Banque.

(vii) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan. Elles sont amorties par virement au compte de résultat : la quote-part de subvention d'équipement (pour un montant qui correspond aux amortissements appliqués sur les investissements financés à travers les subventions d'investissement).

(viii) Provisions

Ce poste est la sommation des différentes provisions constituées par la Banque en vue de la couverture des risques, charges et pertes et comprend provisions pour évacuation sanitaire, provisions pour charges à étaler et provision pour congés payés.

22. RESULTAT DE L'EXERCICE

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Au 1er janvier	325	279
Dividendes	(162)	(140)
Affectation à la réserve légale	(163)	(139)
Résultat de l'exercice	515	325
Au 31 décembre	<u>515</u>	<u>325</u>

23. PRODUITS NET D'INTERETS

	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial	1,217	1,336
Intérêts perçus sur les autres placements et dépôts	8	5
Gain de change (net)	69	85
Charges d'intérêts sur le compte FMI	(4)	(4)
Produits net d'intérêts	<u>1,290</u>	<u>1,422</u>

24. RESULTAT NET DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Intérêts sur concours au Trésor	138	136
Intérêts comptes clientèle	5	2
Autres produits reçus de la clientèle	189	208
Intérêts versés aux établissements bancaires	(3)	(1)
Résultat net des opérations avec la clientèle	329	345
25. CHARGES DE PERSONNEL	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Salaire de base	338	327
Indemnité de transport	49	48
Charges sociales et retraite complémentaire	38	36
Congés payés *	42	26
Évacuations sanitaires et frais médicaux	47	44
Indemnité et autres frais de mission	32	54
Autres frais du personnel	44	41
	590	576
* Inclus congés dû susceptible d'être indemnisés (31 décembre 2014: 1,710 jours)		
26. CHARGES DE MATERIEL D'EMISSION	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Amortissements de matériel d'émission (note 11)	253	317
Autres frais de matériel d'émission	25	26
	278	343
27. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	205	202
Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	6	3
Provision pour créances douteuses	78	78
Provision pour évacuation sanitaire	20	20
Provision pour frais d'émissions	129	81
	438	384
28. AUTRES CHARGES	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Carburant et lubrifiants	26	20
Fourniture de bureaux	16	21
Assurances	12	10
Maintenance et entretien	32	57
Frais de l'informatique	7	8
Indemnité de mission et de transport		
- le Conseil d'Administration	39	39
- le Comité d'audit	6	6
Commissaires aux comptes	19	19
Frais de télécommunication	23	24
Publicité et relation publique	19	10
Dons et subventions	7	7
Immobilisation mise au rebut	3	-
Autres frais de gestion	71	52
	280	273

29. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Quote part des subventions d'investissement	16	16
Dividendes perçus sur titres de participation	11	-
Autres produits d'exploitation - divers - net	(5)	1
	<u>22</u>	<u>17</u>
30. REPRISES DES PROVISIONS	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Reprises des provisions pour évacuation sanitaire	20	23
Reprises des provision sur congé payé	18	18
Reprises des provisions sur créances douteuses	78	75
	<u>116</u>	<u>116</u>
31. RESULTATS EXCEPTIONNELS	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Vente des anciens billets	16	1
Gain sur vente des titres de participation	169	-
Gain sur ventes des DTS	87	-
Reprise sur provision	59	-
Pénalités aux banques résidentes	9	-
Produits sur opérations diverses - net	4	-
	<u>344</u>	<u>1</u>
32. PASSIF EVENTUEL		
Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014, la Banque a des billets et pièces en attente à la Banque de France pour un coût total de FC 979 Millions.		
33. HORS BILAN	2014	2013
	FC Millions	FC Millions
Billets et pièces en réserves	12,498	12,848
Billets et pièces en attente de destruction	386	815
Billets et pièces en attente à la Banque de France	<u>43,852</u>	<u>53,975</u>